

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mars 2021 - Délibération n° 2021/03/04

OBJET : SOLLICITATION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE LA CREUSE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA CREATION DU GR89 CHEMIN DE MONTAIGNE.

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 mars 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick - SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BERTELOOT Dominique – CALOMINE Alain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick.

Pouvoirs

1. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
4. M. BERTELOOT Dominique donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas.
5. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. DUGUET Pierre.

Suppléances : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick – M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIÈRE Jean-Claude

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	51	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	-	-	-	-	-

Vu le projet de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FRRP) de créer un nouveau sentier de Grande Randonnée (GR) dénommé GR89 dit chemin de Montaigne reliant Lyon à une destination historique parcouru par Michel MONTAIGNE, célèbre philosophe et écrivain de la Renaissance (645 km).

Vu la compétence de la Communauté de communes relative à « la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion, le balisage, la valorisation des chemins de randonnées et des sentiers de découverte et d'interprétation » inscrit au bloc de compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Vu que le tracé de ce GR d'environ 57 km emprunte pour moitié des sentiers qui relèvent de la compétence de la Communauté de communes et qu'il concernerait 10 des 43 communes du territoire intercommunal (Banize, Monteil-au-Vicomte, Saint-Pierre-Bellevue, Royère-de-Vassivière, Saint-Pardoux-Morterolles, Faux-Mazuras, Bourgneuf, Saint-Dizier-Masbaraud, Montboucher et Saint-Pierre-Chérignat).

Vu l'intérêt touristique, historique et économique majeur que représente la création du GR 89 dit « chemin de Montaigne » pour la Communauté de communes et le département de la Creuse.

Vu l'engagement du Conseil Départemental de la Creuse, dans le cadre de la politique « Sports et Loisirs de Nature », d'entretenir les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental (GR et GRP) dès lors qu'ils sont homologués par le Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Vu que la prise en charge de l'entretien du GR 89 par le Conseil Départemental de la Creuse réduira les linéaires à entretenir annuellement par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Vu l'implication du Comité départemental de la randonnée pédestre de la Creuse qui s'engage à se charger du premier balisage, de l'ouverture d'éventuels chemins fermés par la végétation, de commande, pose et entretien des éléments de signalétiques

Vu le projet de convention de partenariat annexée à la présente délibération.

Il est proposé au conseil communautaire de signer une convention de partenariat dont l'objet est la définition des modalités d'intervention et engagements de chaque partie prenante. Elle précise les engagements de chaque partie dont les principaux engagements sont les suivants :

- Le comité départemental de la randonnée pédestre de la Creuse s'engage à se charger du premier balisage et de la commande et pose de la signalétique (*sous réserve du versement d'une subvention par la Communauté de communes afin de couvrir les frais d'acquisition de cette dernière*).
- La Communauté de communes s'engage à verser une subvention au comité départemental de la randonnée pédestre de la Creuse d'un montant de 4500 € en 2021 en vue de participer à la création du GR89. Le montant a défini en fonction des besoins estimés en matière de signalétique sur le territoire intercommunal.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet de création du GR89 dit « Chemin de Montaigne ».
- Attribue une subvention de 4 500 € TTC au bénéfice du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la CREUSE pour soutenir la création du GR89.
- Autorise M. Le Président à signer la convention partenariale tripartite avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Creuse annexée à la présente délibération.
- Inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2021.
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

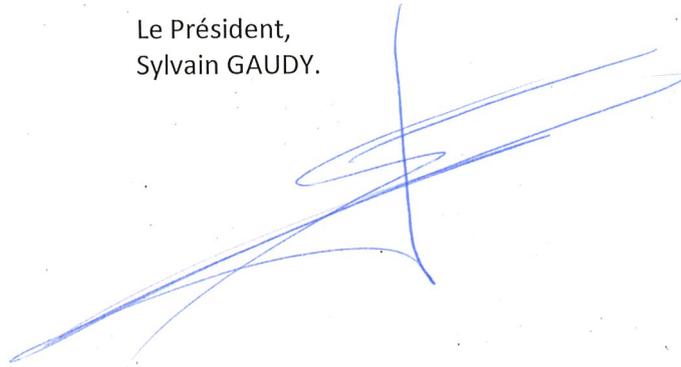
Fait et délibéré les jour et mois et l'année, Affiché le
Au registre suivant les signatures

ID : 023-200067189-20210323-20210304-DE

SLOW

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the typed name 'Sylvain GAUDY'.